

COMMUNE DE PALLUAU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 27 MAI 2021 – 20H30 ESPACE DE LA GÂCHÈRE – SALLE DELAROZE COMPTE RENDU SOMMAIRE

Étaient présents: Pascal AVRIT - Marcelle BARRETEAU - Guillaume BUTEAU - Sandrine FUZEAU - Mathilde GUIBRETEAU - Virginie LEBERT - Catherine PERROCHEAU - Renaud des PORTES DE LA FOSSE - Pascal

TRETON - Anne-Lise VALLET

Excusé: P. AUTEXIER

Pouvoirs: JJ ANDRIANADA pour P.TRETON - B MARTEAU pour G BUTEAU

Votants 12 Convocations transmises le : 21/05/2021 CRS publié le : 31/05/2021

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, Virginie LEBERT a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le conseil municipal, après délibération, approuve le procès-verbal du 22 avril 2021.

SUPPRESSIONS À L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la suppression des points 6 et 7 portant sur le programme d'effacement des réseaux 2021/2022 et la décision budgétaire.

DÉSIGNATION D'UN ADJOINT DÉLIBÉRATION N° 2021_6D1

Le conseil municipal,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 21 mai 2021,

<u>Article 1er</u>: Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du 3ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats: Renaud des PORTES DE LA FOSSE

Nombre de votants : 12 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1 Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu : Renaud des PORTES DE LA FOSSE - 11 voix

Article 3: Monsieur Renaud DES PORTES DE LA FOSSE est désigné en qualité de 3ème adjoint au maire.

NOUVEAU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION N° 2021_6D2

Madame le maire précise qu'à la suite de la démission de Robert BOURASSEAU, de la désignation de M. Renaud DES PORTES DE LA FOSSE 3^{ème} adjoint, et du refus de siéger de Emilie JULLIEN - 17^{ème} sur la liste « AGIR ENSEMBLE », il s'agit maintenant d'établir le nouveau tableau du conseil municipal.

Le conseil municipal PREND ACTE de l'ordre du nouveau tableau du conseil municipal de Palluau, qui est fixé comme suit :

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Mme	BARRETEAU Marcelle	22/05/1956	26/05/2020	311
Premier adjoint	M.	BUTEAU Guillaume	03/07/1985	u	££
Deuxième adjoint	Mme	FUZEAU Sandrine	02/03/1970	(;	££
Troisième adjoint	M.	DES PORTES DE LA FOSSE Renaud	24/03/1962	6 5	66
Quatrième adjoint	Mme	GUIBRETEAU Mathilde	10/03/1983	((ţţ
Conseiller municipal	M.	AVRIT Pascal	17/09/1969	ts	66
66	Mme	PERROCHEAU Catherine	02/05/1961	66	11
и	Mme	VALLET Anne-Lise	19/11/1980	66	££
и	M.	TRETON Pascal	14/06/1967	cc cc	££
и	Mme	REMAUD Nathalie	12/02/1971	cc cc	££
ıı	M.	ANDRIANADA Jean-Jacques	26/05/1962	cc cc	£¢
и	Mme	LEBERT Virginie	10/10/1977	66	66
и	M.	AUTEXIER Pierre	19/10/1967	££	ęę
ĸ	M.	MARTEAU Bruno	22/01/1971	tt.	ff

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT SCOLAIRE DÉLIBÉRATION N° 2021_6D3

Considérant la vacance de Robert BOURASSEAU délégué titulaire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 21 mai 2021,

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection des délégués auprès du Syndicat Mixte pour le transport scolaire de la Région d'Aizenay.

Il est fait part des candidatures :

- ° délégué titulaire = Mathilde GUIBRETEAU
- ° délégué suppléant = Sandrine FUZEAU

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et procédé au vote pour la désignation des représentants de la Commune auprès du Syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay.

DÉCIDE que la Commune sera représentée de la manière suivante au sein du Syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay avec 12 voix :

En qualité de délégué titulaire : Mathilde GUIBRETEAU

DÉCIDE que la Commune sera représentée de la manière suivante au sein du Syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay avec 12 voix :

En qualité de délégué suppléant : Sandrine FUZEAU

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SYDEV DÉLIBÉRATION N° 2021 6D4

Considérant la vacance de Robert BOURASSEAU délégué titulaire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 21 mai 2021,

Considérant que le conseil municipal doit pourvoir à son remplacement et choisir parmi ses membres, sous réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun et à condition qu'ils ne soient pas déjà délégués au titre de la communauté de communes,

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés ;

<u>Délégué titulaire</u>:

Sont candidats: Anne-Lise VALLET

Nombre de bulletins : 12

Bulletins nuls:

Suffrages exprimés: 11

Majorité absolue :

6

Après avoir procédé à l'élection des délégués, conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L2122-7, le conseil municipal élit :

Délégué titulaire : Anne-Lise VALLET par 11 VOIX

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT – TREMPLIN ACEMUS DÉLIBÉRATION N° 2021 6D5

Considérant la vacance de Robert BOURASSEAU délégué suppléant dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 21 mai 2021,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un membre suppléant, pour siéger au sein du conseil d'administration de TREMPLIN et ACEMUS, structures de l'insertion par l'activité économique qui œuvrent pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'emploi sur le territoire Vie et Boulogne,

Le conseil municipal, après délibération,

DÉSIGNE à l'unanimité, Catherine PERROCHEAU délégué suppléant.

SÉCURISATION DE VOIES – PROGRAMME 2021 DÉLIBÉRATION N° 2021 6D6

Le conseil municipal, sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de solliciter la Région des Pays de Loire pour l'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'investissement communal.

PRÉCISE que le plan de financement est le suivant :

AUTOFINANCEMENT DE LA COLLECTIVITÉ (63,53%)	HT	174 833,53 €
MONTANT TOTAL DES RECETTES (36,47%)		101 792,47 €
FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT (20%)	55 325,20 €	
DSIL 2021		33 000,00 €
PRODUITS DES AMENDES DE POLICE 2020/2021		13 467,27 €
MONTANT TOTAL DES DÉPENSES	HT	276 626,00 €
LEVÉE TOPOGRAPHIQUE		4 600,00 €
DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES AVANT TR	10 000,00 €	
HONORAIRES	30 327,00 €	
SÉCURISATION RUE DE LATTRE DE TASSIGNY	12 026,00 €	
AIRE DE CO-VOITURAGE	31 347,00 €	
SÉCURISATION DES VOIES RUE DES ISLEAUX	188 326,00 €	

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à cette décision.

OPÉRATION « UNE NAISSANCE – UN ARBRE » DÉLIBÉRATION N° 2021 6D7

Le projet de plantations s'inscrit dans une démarche qualitative et cohérente vis à vis des enjeux de préservation de la biodiversité et de la trame arborée du territoire (haies, bosquets, systèmes agroforestiers, vergers) et intègre des évènements participatifs avec la population, par exemple avec les écoles, par invitation des familles concernées.

Cette opération s'adresse aux communes et EPCI volontaires s'engageant à planter un arbre sur leur territoire pour chaque naissance enregistrée à leur registre d'état civil. Les communes et EPCI ainsi adhérents au label "Une naissance, un arbre" bénéficient d'une subvention régionale, directe ou via une participation collaborative avec les associations départementales des maires, en fonction du nombre de naissances de l'année passée.

L'aide financière régionale forfaitaire couvre les dépenses liées à l'achat des plants, à la préparation du sol, au paillage et à la protection individuelle, de 15€ par arbre.

Vu le rapport de présentation de l'opération,

Après en avoir délibèré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'adhérer à l'opération régionale "Une naissance, un arbre" et d'en accepter le règlement ;
- De solliciter l'aide financière forfaitaire régionale au prorata du nombre d'arbres qui seront plantés;
- D'autoriser Madame le maire à présenter le dossier de candidature et à signer tout document se rapportant à cette délibération.

REGLEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 DÉLIBÉRATION N° 2021 6D8

En raison de la mise en place du petit déjeuner à la garderie du matin pour les familles qui le souhaitent, Mathilde GUIBRETEAU propose de modifier le règlement. La seconde modification porte sur la place de l'enfant en terme de discipline. En effet, l'enfant doit avoir conscience qu'il y a des règles et doit s'engager, en signant la charte de bonne conduite, à les respecter. Et pour finir, il va être rappelé aux parents que tout changement de domicile doit être porté à la connaissance de la mairie.

Après cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité d'apporter les modifications au règlement.

ADHÉSION À L'OPCI ETHNODOC DÉLIBÉRATION N° 2021 6D9

Mathilde GUIBRETEAU fait savoir qu'elle a été soutenue dans ses démarches pour réaliser le parcours historique par l'OPCI ETHNODOC.

Anne-Lise VALLET rappelle que ce projet est porté par le CME. Des pancartes historiques seront positionnées le long du parcours. Pour cela, le CME s'est appuyé sur des photographies anciennes recensées au sein de l'association OPCI ETHNODOC. Bien que tombées dans le domaine public, l'association dispose des originaux de meilleure qualité.

Il est proposé d'adhérer à cette association moyennant une cotisation pour l'année 2021 de 20€.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'association et de verser la cotisation pour l'année 2021 s'élevant à la somme de 20€. Précise que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 6281 (Cotisations).

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE DÉLIBÉRATION N° 2021 6D10

Mme GUIBRETEAU, adjointe à la jeunesse, expose que depuis plusieurs années, le dispositif « Argent de poche » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans non révolus de participer à des actions de nettoyage, rénovation, d'embellissement... en échange d'une rémunération.

Il serait proposé une seule mission par semaine.

Considérant ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la mise en place du dispositif « Argent de poche » sur la commune selon les modalités proposées par la commission « Enfance-Jeunesse ».

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à cette décision.

CONVENTION « TERRE DE JEUX 2024 » DÉLIBÉRATION N° 2021 6D11

Ouï l'exposé de Sandrine FUZEAU et sur proposition du maire,

Le conseil municipal décide de signer une convention de partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Vendée.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à cette décision.

Séance/levée à 22H30

Le Maire

Margelle BARRETEAU